

## **Alzheimer, Parkinson... à qui profite l'explosion des maladies neurologiques ?**

Par Sophie Chapelle (2 novembre 2011 - [www.bastamag.net](http://www.bastamag.net))

Un million de malades d'Alzheimer en France. Une « pandémie neurologique » dont les victimes sont de plus en plus jeunes. Et les causes parfaitement identifiées. Pourtant, les autorités sanitaires préfèrent regarder ailleurs, dénoncent la scientifique Marie Grosman et le philosophe Roger Lenglet. Dans les coulisses de la recherche et des décisions gouvernementales, ils ont enquêté sur les nombreux conflits d'intérêts qui paralysent toute politique de prévention. Entretien.

### **Basta ! : Quelle est l'ampleur des maladies qui assiègent nos cerveaux ?**

**Marie Grosman [1]** : Le nombre de malades d'Alzheimer et d'autisme augmente de façon vertigineuse dans de nombreux pays, surtout les plus développés. De 300 000 malades d'Alzheimer en 1994 en France, on en compte environ un million aujourd'hui. Et, si l'on ne fait rien, ce chiffre doublera tous les 20 ans. Le nombre de personnes souffrant d'autisme a été multiplié en France par 17 au cours des cinquante dernières années. On constate également une très forte progression des tumeurs cérébrales chez les enfants (20 % de plus en dix ans). La maladie de Parkinson et la sclérose en plaques, qui concernent respectivement 100 000 et 80 000 personnes, sont aussi en progression. Cela devrait quand même inciter à agir sur les causes de ces maladies !

**Roger Lenglet [2]** : Toutes les données citées dans notre livre sont démontrées scientifiquement, ce ne sont pas des hypothèses. Nous sommes face à une pandémie neurologique qui ne cesse d'empirer. Les autorités trouvent toujours une explication rassurante à donner. Elles répètent que ces maladies n'ont pas de causes connues, hormis le vieillissement de la population. Mais l'âge est une condition de la maladie et non une cause. La maladie se produit souvent en fin de vie car c'est le temps nécessaire à son expression. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de pathologies dont le temps de latence est important entre l'exposition aux toxiques et l'apparition des symptômes. Et de plus en plus de jeunes sont touchés par la maladie d'Alzheimer. Entre 30 000 et 50 000 personnes de 13 à 60 ans sont concernées.

### **Nous naissons et vivons aujourd'hui dans « un monde neurotoxique ». Est-ce, selon vous, la cause principale du développement des maladies neurodégénératives ?**

**R. L.** : On a l'habitude de raisonner sur le mode « pasteurien » : un virus = une maladie. Dans un monde où les produits chimiques sont devenus omniprésents, leurs effets se combinent, et les maladies sont multifactorielles. Mais les principaux coupables sont connus. Grâce à une étude épidémiologique de 1995, par exemple, on sait qu'un taux de 100 microgrammes/l d'aluminium dans l'eau du robinet multiplie par deux ou trois le nombre de cas d'Alzheimer. C'est un facteur puissant qui peut déclencher la maladie. À cela s'ajoute la synergie entre les produits, comme le mercure et le plomb, par exemple, qui aggrave considérablement leur nocivité, comme tous les toxicologues le savent [3].

### **Les enfants sont-ils particulièrement touchés par les substances neurotoxiques ?**

**M. G.** : L'exposition aux molécules neurotoxiques commence dès le début de la vie *in utero*. Dans le ventre maternel, la barrière placentaire qui protège le fœtus ne stoppe pas les neurotoxiques, qui ont tendance à s'accumuler dans son cerveau en développement. Mercure, plomb,

cadmium, phtalates, pesticides et solvants font partie de cette farandole qui a des effets, notamment sur la thyroïde. Plus ces substances sont présentes dans le cordon ombilical, moins le fœtus dispose d'hormones thyroïdiennes. Cette faible quantité peut entraîner une altération irréversible du développement cérébral. On sait aussi que plus la mère porte d'amalgames dentaires [plombages], plus le taux de mercure dans le cerveau du bébé est élevé [4]. Les mères d'enfants autistes ont été en moyenne davantage exposées au mercure dentaire pendant leur grossesse [5].

### **Un quart des notices affichent des effets secondaires neurotoxiques : les médicaments sont-ils aussi en cause ?**

**R. L.** : Oui. Même des médicaments contre les affections neurologiques entraînent d'autres désordres neurologiques, et ces effets peuvent être insidieux et durables, surtout après une consommation pendant des mois, voire des années. Ainsi, les antidépresseurs modifient les fonctions cognitives en diminuant la mémoire des faits récents, ils provoquent des tremblements, des difficultés de concentration, etc. Certains malades de Parkinson ont développé la maladie après la prise de médicaments. Quand un médicament pour Alzheimer provoque une « confusion » du patient, on met cela sur le dos de la maladie et pas du médicament. Il faut savoir que toutes les pathologies neurologiques peuvent être induites par des médicaments. Mais cette question est évacuée, comme si le médicament était sanctuarisé. En neurologie, les jeunes praticiens apprennent pourtant que la première question à se poser avec un patient souffrant d'une pathologie neurologique est de savoir ce qu'il a pris comme médicament.

### **Est-ce lié au fait que ces médicaments représentent un marché en pleine expansion ? 4,3 milliards de dollars en 2009 pour la seule prescription de médicaments pour Alzheimer...**

**M. G.** : Effectivement, les maladies neurodégénératives et neuropsychiatriques constituent un fabuleux marché. Et garantissent un exceptionnel retour sur investissement : 39 % par an, selon André Syrota, directeur de l'Inserm. Pour les pandémies cardiovasculaires, le retour sur l'investissement serait de l'ordre de 37 %.

**R. L.** : On privatise la maladie en la réduisant à un produit financier outrageusement rentable. Ces médicaments assurent une sécurité sur les investissements totalement incroyable dans un monde en pleine instabilité financière. C'est une véritable marchandisation des pandémies.

### **Avec des situations de conflits d'intérêts ?**

**M. G.** : L'association Formindep a fait éclater le [scandale](#) sur les conflits d'intérêts des experts de la Haute Autorité de santé (HAS), qui ont formulé les recommandations pour les médicaments anti-Alzheimer. Le médecin à la tête de la Commission transparence de la HAS était également rémunéré par des firmes pharmaceutiques, ce qui est interdit par le règlement. Avant même la sanction du Conseil d'État, la HAS a revu sa [recommandation](#) sur le sujet.

**R. L.** : Les acteurs économiques font un lobbying forcené pour maintenir le remboursement des médicaments. Cela signifierait sinon la fin de la prescription et d'un marché. Dans le cas de médicaments inefficaces et dangereux, le corps médical a toujours la même formule : « *Le médicament permet d'intégrer dans les circuits de prise en charge les patients touchés.* » Sans cela, on ne s'occuperait pas du patient ? Il existe pourtant une prise en charge non médicamenteuse et l'accompagnement nécessaire des malades.

## **D'où l'importance d'assurer l'indépendance de la pharmacovigilance ?**

**R. L. :** Une vraie expertise du médicament est possible. La revue médicale indépendante *Prescrire* a prévu tous les scandales sanitaires de ces dernières décennies liés aux médicaments, grâce à ses contre-expertises. Il est essentiel que la Sécurité sociale et l'État, qui disposent de moyens considérables, mettent en place ce pôle d'experts indépendants. Même chose du côté des Mutuelles : elles doivent créer un pôle d'expertise qui leur permettra d'assurer une fonction de contrôle critique face aux médicaments qui ne devraient pas être autorisés et, a fortiori, qui ne devraient pas être remboursés.

**M. G. :** Nous avons besoin d'experts qui n'ont aucun conflit d'intérêts avec les laboratoires pharmaceutiques. On nous répond depuis vingt ans que « *les meilleurs travaillent déjà pour des laboratoires* » et que cela reviendrait à « *se priver de leurs compétences* » [6]. En attendant, le travail mené par le Réseau environnement santé, qui a abouti à l'interdiction du bisphénol A dans les contenants alimentaires, montre toute l'importance de l'expertise citoyenne.

## **Qu'en est-il de la prévention ?**

**R. L. :** Le fait le plus marquant est justement la quasi-inexistence d'actions de prévention, alors que les enjeux sanitaires sont considérables et que la plupart des causes sont connues. Faut-il attendre que la prévention devienne rentable pour la mettre en place ? Nous devons sortir d'une approche exclusivement thérapeutique. Et redévelopper la toxicologie, qui permet d'évaluer les effets des substances sur les organismes vivants et d'identifier les affections qu'elles peuvent entraîner. Les filières de formation à la toxicologie ont été fermées en France alors qu'il faudrait faire le contraire. Les toxicologues sont considérés comme des emmerdeurs qui viennent vous dire : « *Le produit pour lequel vous avez un marché fait des morts.* »

## **Comment expliquez-vous que les responsables politiques puissent négliger les causes de l'hécatombe ?**

**R. L. :** Les relations de l'Élysée avec les laboratoires pharmaceutiques conditionnent totalement la politique de santé publique mise en œuvre en France. Le principal conseiller en santé de Nicolas Sarkozy est Arnold Munnich, un généticien dont l'équipe de recherche détient de multiples brevets. On demande aux chercheurs de se concentrer sur les prédispositions génétiques, alors que ça ne concerne pas plus de 3 % des maladies neurodégénératives. Un élément est frappant : le « pantouflage » intense entre les secteurs pharmaceutiques et chimiques, et les postes à responsabilité publique. Le gouvernement Sarkozy a réduit de 5 à 3 ans le délai minimum pour pouvoir rejoindre le secteur de l'industrie privée après avoir occupé un poste dans le secteur public. Le gouvernement est également à l'initiative de rapprochements entre recherche publique et industrie privée, qui permettent aux laboratoires pharmaceutiques de siphonner allègrement les crédits publics alloués à la recherche.

**M. G. :** Les spéculateurs se réjouissent de cette collusion avec l'industrie pharmaceutique. Et les assureurs privés se positionnent avec appétit sur ce marché : la poursuite de cette politique de l'autruche signifie la mort assurée de la Sécurité sociale et le partage de l'actuel régime obligatoire entre des assureurs privés.

## **Pourquoi n'y a-t-il pas plus de procès et d'actions en justice dans ce domaine ?**

**R. L. :** Ces procès auront forcément lieu. Pour le moment, les décideurs font barrage. Mais dès la reconnaissance

officielle de la neurotoxicité des produits, en particulier celle des médicaments, une brèche va s'ouvrir pour les plaintes des malades. C'est ce qui s'est passé pour l'amiante : 300 000 procès ont été gagnés aux États-Unis, après la reconnaissance de la toxicité de celle-ci.

**M. G. :** Au niveau collectif, il faut se battre pour que les *class actions* [recours collectifs, nldr] soient autorisées, afin de rééquilibrer le rapport de force entre les multinationales, dont les ripostes sont hallucinantes, et les citoyens. La France a envisagé de l'autoriser, sauf dans le domaine de la santé [7]. On en est à une situation où le tabac fait plus de 66 000 morts en France chaque année, et un seul plaignant a perdu. Aux États-Unis, ce sont des États entiers qui ont obligé les cigarettiers à passer des accords.

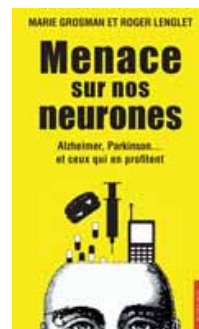
**R. L. :** Il y a également des moyens de prévenir l'exposition aux neurotoxiques de façon individuelle. Personne ne peut se protéger complètement, mais des actions sont possibles au niveau de l'alimentation, du jardinage, des téléphones mobiles et d'autres sources délétères pour le cerveau... On peut refuser de se faire poser des amalgames dentaires et exiger des céramiques ou des composites à base de résine. On a mené la révolution pasteurienne, la révolution toxicologique reste à faire. En santé publique, toute prise de conscience est forcément anxiogène. On doit mettre en pratique un nouvel « hygiénisme » qui corresponde à la réalité qui nous entoure. Tout en sachant que, sans action collective, la législation et les normes de protection resteront le fruit des pressions des industriels.

*Propos recueillis par Sophie Chapelle*

Marie Grosman, Roger Lenglet, *Menace sur nos neurones*, éditions Actes Sud, 2011, 283 pages.

## **Notes**

[1] Marie Grosman est agrégée de sciences de la vie et de la Terre, spécialisée en santé publique et en santé environnementale. Elle a publié des travaux scientifiques sur les facteurs environnementaux des maladies neurodégénératives.



[2] Roger Lenglet, philosophe et journaliste d'investigation, est l'auteur de nombreux livres d'enquête s'intéressant tout particulièrement à la santé, à l'environnement et au lobbying industriel. Il est membre de la [Société française d'histoire de la médecine](#) et du comité de parrainage de l'association Anticor (Association de lutte contre la corruption).

[3] *Toxicologie industrielle et intoxications professionnelles*, Robert Lauwers, éd. Masson, 2007.

[4] "Mercury Burden of Human Fetal and Infant Tissues", Gustav Drasch, *et al.*, in *European Journal Pediatrics*, vol. 153, n° 8, mars 1994, pp. 607-610.

[5] "A Prospective Study of Prenatal Mercury Exposure from Maternal Dental Amalgams and Autism Severity", David A. Geier, *et al.*, in *Acta neurobiologiae experimentalis*, vol. 69, 2009, pp. 189-197.

[6] C'est ce qu'a notamment déclaré le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, le 27 octobre 2011 à l'Assemblée nationale. Il s'opposait à un amendement interdisant tout lien d'intérêt aux experts, qui a finalement été retiré.

[7] Les sénateurs ont adopté le 27 octobre 2011 un amendement autorisant les associations de victimes d'un médicament nocif à mener en justice une action de groupe, dont pourront bénéficier ensuite tous les patients touchés.